

Conseil Municipal
Du jeudi 19 SEPTEMBRE 2019 à 19h30

L'an deux mil dix-neuf, le 19 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LEMETTAIS.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi			X	M. HORCHOLLE PATRICE
Mme AUZOU Patricia	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. BARBARAY Marc	X			
Mme BARBULEE Catherine	X			
Mme BLONDEL Virginie	X			
Mme GROUT Stéphanie	X			
M. LEHMAN Franck			X	M. LEMETTAIS VINCENT
Mme PAGE Lydia		X		
M. PICARD Jean-Baptiste			X	
M. ROUX François	X			
TOTAL	8	1	3	2

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Stéphanie GROUT

Monsieur Le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour concernant :

- Travaux SDE76 – Enfouissement réseaux allée de la Mairie
- La mise en place du prélèvement automatique pour les loyers des logements communaux
- Proposition du choix d'un prestataire Wifi Gratuit dans le cadre du coupon WIFI4EU

01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4 JUILLET 2019

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

02 - INFORMATIONS DU MAIRE :

- ✓ Les travaux de changement des menuiseries de la Mairie sont fixés au lundi 28 octobre 2019 ;
- ✓ La commission sécurité de la salle L. Lelièvre a émis un avis défavorable. M. REVERT s'est chargé de transmettre les relevés fournis par VEOLIA concernant le débit de remplissage de la citerne incendie, ce qui a permis de faire lever cet avis défavorable. La commune est donc en attente du document des services de la Préfecture.

03- PLUI.

Présentation des éléments du 2^{ème} arrêt du PLUi par le conseil communautaire de la CCYN du 27 juin 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **Donne** un avis favorable au deuxième arrêt de PLUi de la CCYN arrêté le 27 juin 2019.

04 - SDE76 -RÉVISION STATUTAIRE 2020

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76 ci-annexés.

05 - SDE76 - APPROBATION AVP EFFACEMENT RESEAUX ALLEE DE LA MAIRIE.

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDR 76 pour l'affaire Eff-2019-0-76348-M2387 et désigné « allée de la mairie » dont le montant prévisionnel s'élève à 65 040 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 300 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le projet ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 6 300 € T.T.C.
- **DE DEMANDER** au SDE 76 de programmer les travaux dès que possible ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

06 - MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE.

Monsieur Le Maire propose, afin de faciliter les démarches des administrés, d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques) pour l'encaissement des loyers.

Le prélèvement automatique offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

Quel que soit le mode de paiement retenu par les administrés, ils recevront un titre de recettes reprenant le montant dû. Le paiement se fera soit par prélèvement automatique, soit directement à la perception pour les autres moyens de paiement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **AUTORISE** le prélèvement automatique pour le paiement des loyers à compter du 1^{er} novembre 2019 ;
- **PRECISE** que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

07 - WIFI PUBLIC GRATUIT

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a été sélectionnée pour bénéficier d'un coupon de l'Europe de 15 000 € afin de mettre en place sur la commune le WIFI PUBLIC GRATUIT.

Ce projet, qui doit répondre à des normes imposées par l'Europe, couvrirait la Mairie, l'école et les salles communales.

Monsieur le Maire présente ensuite l'analyse des offres réalisée auprès de 3 entreprises spécialisées dont 2 ont fait une offre.

Compte tenu de l'écart important du coût de maintenance, au-delà des 3 ans, le conseil municipal décide de se rapprocher des deux entreprises afin d'obtenir plus de détails. Le choix du prestataire sera alors proposé lors du prochain conseil municipal.

08 - COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

M. Horcholle SIVOS EHV : la rentrée s'est bien passée

Mme Auzou Syndicat d'eau : deux réunions ont eu lieu en septembre pour d'une part, le 5 pour l'ouverture des plis relative à la consultation pour le contrat de gestion des eaux usées (offres de VEOLIA et STGS). D'autre part, une réunion de présentation du rapport annuel 2018 avait lieu ce jour.

Association des Cousins du Nouveau Monde : une conférence suivie d'un dîner à lieu le 19 octobre à la salle L. Lelièvre.

M. Le Maire

CCYN : réunion pour la poursuite du PLUi

Une commission Environnement pour revoir les canalisations au fonds du Val au Seine et une commission Economie où il a été abordé l'attractivité du territoire par les entreprises désireuses de s'y installer. Ainsi, la Zone de Croix-Mare est quasi complète, la zone d'Ecalles-Alix a été refusée, un terrain avec cavité situé à Ecretteville-les-Baons est en cours de cession à une entreprise de transport et une piste de rachat de l'éco centre serait en cours.

SIVOSSE DOUDEVILLE : suite à l'ouverture des plis pour le revêtement du Gymnase, le choix est porté sur une résine. Il a également été décidé le changement de d'éclairage en Led homologué par la fédération de handball. Ces dépenses sont 40K€ en dessous des estimations et sont financées par emprunt d'un taux de 0,43%.

La mise aux normes des sanitaires se poursuit.

Une réunion des Bassins Versant est programmée ce lundi 23 septembre.

09 - QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire

* propose l'installation d'un abri avec banc à l'arrêt de car du Petit Tôt sur le parking actuel où 10/12 élèves empruntent chaque jour le car scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise M. Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cette achat et installation.

* fait part de la demande de M & Mme LEPREVOST qui souhaitent que la commune leur cède le terrain communal, non entretenu sur lequel se trouve leur compteur, adossé à leur parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de rétrocéder cette parcelle à titre gracieuse, à condition que M & Mme LEPREVOST prennent à leur charge les frais de notaire et/ou de géomètres.

- d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette rétrocession.

Mme Barbulée

* Souhaite éclaircir les problèmes de réservation de la salle L. Lelièvre pour l'organisation du concours de pétanque.

Monsieur Le Maire indique que la salle avait été réservée à tort par l'association la semaine avant l'organisation du concours. Que ce problème est certainement dû à l'absence de représentant de l'association lors des réunions organisées pour planifier les manifestations et réservations de salle ainsi que par l'absence d'AG de l'association depuis 5 ans.

* Le repas des anciens aura lieu le 14 décembre et, il est décidé d'avoir recours au traiteur de la commune « Les délices de Jennie » pour assurer ce repas.

Monsieur Le Maire mandate Mme Barbulée pour la contacter et la convier à la réunion du CCAS qui aura lieu le lundi 14 octobre à 19h00.

Monsieur Le Maire demande par ailleurs à Mme Barbulée de contacter Mme Legros pour l'achat de la gerbe pour les cérémonies du 11 novembre 2019 à 11h30.

La séance est levée à 21h30